

Bilan de la concertation

Projet de territoire Adour en amont d'Aire



Préambule

Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est un outil de l'État (encadré par une circulaire) créé pour faire face aux tensions sur les territoires dues à des épisodes de sécheresses de plus en plus nombreux. C'est une démarche qui encourage une approche globale et concertée de la gestion de l'eau. Elle vient compléter, sur les territoires particulièrement en tension, les autres outils de planification existants dont les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). La démarche doit aboutir à un engagement des parties-prenantes sur un programme d'actions permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en eau ; respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

La démarche PTGE Adour en amont d'Aire-sur-Adour (PT3A) a débuté en 2018 et a abouti à un programme d'actions qui sera présenté pour validation en 2025.

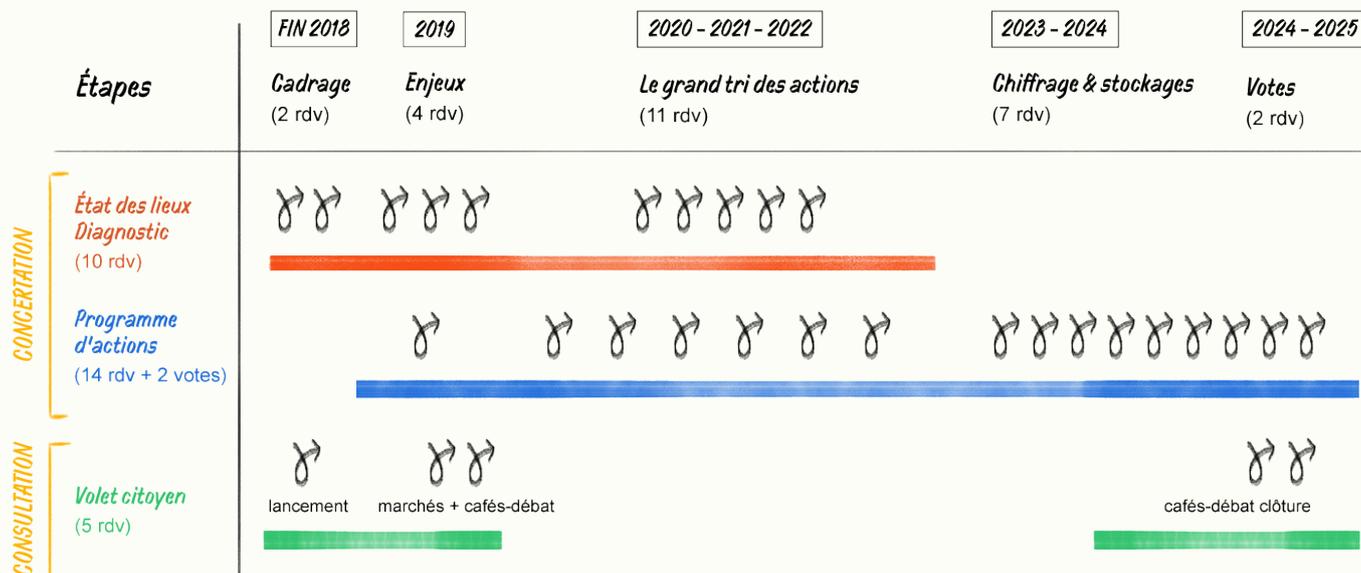
Ce bilan présente le parcours collectif de la concertation, il ne fait pas une synthèse de son résultat. Il se veut complémentaire aux documents constitutifs du PT3A (Diagnostic et Programme d'actions) qui sont consultables par ailleurs.

Ce bilan est basé sur l'analyse de faits (par exemple le nombre de participants), sur le regard qu'ont porté les participants sur le processus (à travers l'évaluation des ateliers), mais aussi sur le regard rétrospectif de l'animatrice de la concertation (Lisode). Il questionne le niveau de participation des acteurs, les marges de manœuvre laissées à la concertation, les objectivations faites. Il recueille les succès et les frustrations exprimés par les participants.

Sommaire

Le calendrier	04
La gouvernance	05
Les participants	06
Les étapes	07
2018 : Cadrage	08
2019 : Enjeux	09
2020 - 2021 - 2022 : Le grand tri des actions	10
2023 - 2024 : Chiffrage & stockages	11
2024 - 2025 : Positionnement pour le passage en CLE	12
Transversal : Zoom sur l'étude BBR	13
Transversal : Zoom sur les études agricoles	14
Transversal : Zoom sur le volet citoyen	15
L'évaluation	16

Le calendrier



↑ [Fig 1] Un rendez-vous (rdv) (8) représente un atelier collectif ou une série d'ateliers en sous-groupes (sectoriels ou géographiques). Il est représenté par une boucle symbolisant l'aller-retour fait chaque fois entre le groupe atelier et le COTECH, groupe de suivi ou à minima les animateurs de l'Institution Adour. Le processus de concertation est une succession de travaux collectifs (temps forts d'échanges) et de synthèses écrites (mises en forme en bureau).

- **Plus de 6 ans de projet**
- **26 réunions du groupe concertation**
- Moitié moins de réunions du COTECH
- D'innombrables échanges bilatéraux
- **15 cafés-débat citoyen et des rencontres sur les marchés du territoire**
- **1 prestataire en charge de la concertation et 1 garant de la concertation**
- **5 études techniques confiées à des prestataires**: socio-économie non agricole, Bilan-Besoins-Ressources hydrologique actuel et 2050 (BBR), 3 études sur la socio-économie agricole (INRAe, Cerfrance, Diagnostic agraire)

A noter qu'en démarche préalable au projet de territoire, un audit patrimonial a été réalisé en 2016-2017. Il a permis de rencontrer 64 personnes lors de 58 entretiens et a guidé la rédaction de la feuille de route du PTGE. Le rapport spécifique peut être consulté sur le site internet de l'Institution Adour.

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif?

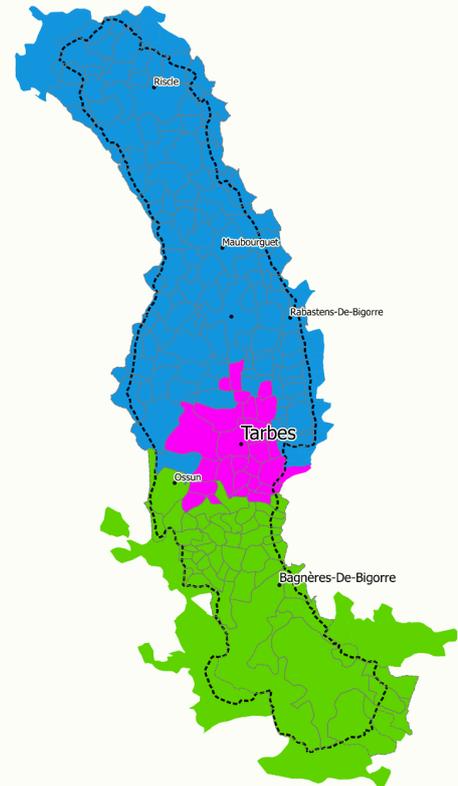
Un temps long qui ne facilite pas la concertation : initialement prévue sur 3,5 ans, la durée du projet a été doublée. La volonté d'inclure plusieurs études techniques dans le temps de la concertation (y compris le cahier des charges de l'étude BBR) a joué sur ce temps long, la crise Covid également. En termes de concertation, le temps long est toujours difficile à gérer, car il entraîne : des démobilisations (des découragements, des départs des structures ne pouvant se permettre un tel investissement...); une perte de la mémoire des ateliers précédents; un risque accru de changements d'interlocuteurs dans les structures; et une multiplication des interférences avec des événements extérieurs (actualités à plus grande échelle notamment).

Une objectivation rigoureuse des données tout au long du projet : Le socle de données ayant alimenté le projet a été enrichi tout au long des 6 ans. Ainsi, il est difficile de distinguer clairement deux phases qui seraient celles de « l'État des lieux/Diagnostic » puis celle du « Programme d'actions », un premier jet d'actions étant rédigé dès fin 2019 et les résultats des études ayant été obtenus jusqu'en 2022 (et même 2024 pour la finalisation de l'étude INRAe).

La gouvernance



← [Fig 2] Articulation des 3 échelles : périmètre du bassin versant de l'Adour (correspondant également au périmètre de gestion de l'Institution Adour), périmètre du SAGE Adour amont, périmètre du projet de territoire (PT3A).



↑ [Fig 3] Découpage géographique du périmètre du PT3A. 3 zones, servant à former 3 sous-groupes géographique au sein du groupe

- **Qui décide : La CLE du SAGE Adour Amont**
(64 structures dont environ la moitié sont concernées par le territoire du PT3A). Instance décisionnaire qui délègue à un groupe de concertation la tâche de proposer un Projet de territoire. Le projet sera ensuite transmis aux Préfets et au Comité de Bassin qui devront également le valider. 17% des votants en CLE auront participé de façon régulière au PT3A
- **Qui pilote : L'Institution Adour**
EPTB créé pour gérer le fleuve Adour et ses affluents de leur source à l'embouchure, animateur de la démarche, en charge de coordonner les appels d'offres et de rédiger les documents de synthèse (État des lieux, Diagnostic, Programme d'actions)
- **Qui construit la proposition : Un groupe de concertation**
Il peut être réuni en plénière (en format atelier collectif ou assemblée générale pour les temps de synthèse) ou en sous-groupes (3 sous-groupes géographiques, 4 sous-groupes par secteurs d'activité). Au total 87 structures invitées (voir page suivante). 1/3 sont les structures déjà présentes dans la CLE et concernées par le territoire du PT3A. 2/3 sont de nouvelles structures locales qui ne siègent pas en CLE
- **Qui assiste : un COTECH**
(État, financeurs et Institution Adour). Il apporte un appui technique, réglementaire et financier

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Le PTGE permet de faire un zoom sur un territoire plus petit que celui du SAGE : se donner les moyens (financiers et humains) d'appréhender avec plus de finesse un territoire sous tension.

L'objectif est d'intégrer davantage d'acteurs locaux au débat : la volonté d'élargissement était là avec 2/3 de nouvelles structures invitées qui ne siègent pas à la CLE.

L'approche géographique ce retrouve finalement peu dans le document final : héritage de l'audit patrimonial, cette approche a été utilisée lors de la phase d'Etat des lieux / Diagnostic ; puis abandonnée due à l'envie de travailler ensemble les actions, combinée à une faible mobilisation des secteurs urbain et montagne.

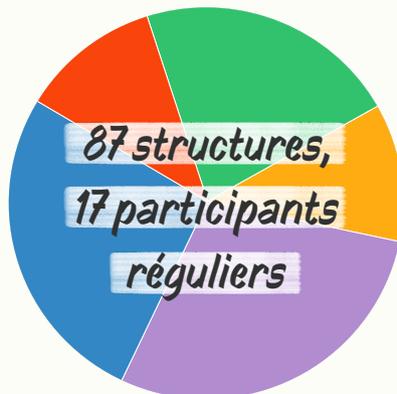
Les participants

COTECH | 10 structures invitées :

Institution Adour (services techniques), 100% • Agence de l'Eau Adour Garonne, 72% • DDT 65, 56% • CD 65 (services techniques), 44% • CD 32 (services techniques), 32% • DDT 32, 24% • CD 64 (services techniques), 0% • CR Occitanie, 0% • DREAL NA, 0% • DREAL OCC, 0%

Collectivités et gestionnaires du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) | 26 structures invitées :

CC Adour Madiran, 35% • CD 65 (élu), 34% • SIEBAG, 31% • CA TLP, 15% • CC Nord Est Béarn, 15% • CC Aire sur l'Adour, 15% • CD 32 (élu), 15% • CC Bastides et Vallons du Gers (BVG), 12% • 11 communes (seule celle de Ségalas a été présente), 12% • CD 64 (élu), 11% • Institution Adour (élu), 8% • CC Val d'Arros (ou Coteaux Val d'Arros), 4% • CC Haute-Bigorre, 0% • CC Armagnac Adour, 0% • SIAEP du Haut Adour et Tarbes Nord, 0% • Val d'Adour Environnement, 0%



Autres acteurs économiques et touristiques | 10 structures invitées :

Esturgeons de l'Adour, 88% • EDF Hydro Sud-Ouest, 58% • France Hydro-électricité UPEA, 50% • Amicale Laïque Canoë-Kayak, 38% • UNICEM Occitanie, 31% • Société Hydro-électrique et Immobilière du Sud SHIS, 4% • Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine (GDSAA), 4% • Régie Intercommunale du Tourmalet, 0% • Bien vivre dans le Gers, 0% • Représentant du thermalisme, 0%

Gestionnaires de l'environnement (dont APNE) et syndicats de rivières | 16 structures invitées :

FNE 65, 96% • Amis de la terre 32, 96% • Nature en Occitanie, 50% • Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA), 35% • OFB 65, 35% • FDAAPPMA 65, 35% • CPIE 65, 35% • AAPPMA Le Pesquit 64, 12% • FDAAPPMA 64, 8% • OFB 64, 8% • OFB 32, 4% • SEPANSO, 4% • Parc National des Pyrénées, 0% • CPIE 32, 0% • CPIE 64, 0% • FDAAPPMA 32, 0%

Economie agricole

| 25 structures invitées :

Vivadour, 92% • Chambre d'Agriculture 65, 92% • Chambre d'Agriculture 32, 81% • ADIVA, 77% • Irrigadour, 50% • Arbre & Paysage 32, 50% • GABB 32 & GAB 65, 46% • Chambre d'agriculture 64, 38% • ADASEA 32, 31% • Syndicat de l'Alaric, 27% • ASA Vallée du Lys, 27% • AGIVA, 23% • AREMIP, 8% • Arbre & Paysage 65, 4% • AFAF, 4% • Euraxis, 4% • SAS Casaus, 4% • ASA Syndicat d'irrigation 65, 4% • Association agriculteurs riverains de la vallée de l'Arros, 4% • Maisadour, 0% • La coopérative du Haricot Tarbais, 0% • ASA Lapalud Jarras, 0% • Association jardins et vergers de Bigorre, 0% • Association gestionnaires d'estives 65, 0% • Syndicat des vins côtes de Gascogne, 0%

Légende : % : le % indique la présence de la structure en atelier de concertation. Sont considérés comme réguliers les participants avec un minimum de 40 % de présence, soit 10 ateliers.

↑ [Fig 4] Composition du groupe de concertation : 87 structures, 17 participants réguliers.

- **Un groupe de 17 réguliers :** représentatifs de différents points de vue (noms soulignés ci-dessus). Sur ces 17, 6 sont des structures qui ne siègent pas dans la CLE du SAGE Adour Amont : Amis de la Terre 32, Esturgeons de l'Adour, Vivadour, ADIVA, Arbre & Paysage 32, GABB 32
- **Des présents en phase État des lieux, puis qui ont décroché :** notamment l'Amicale Laïque Canoë-kayak, l'UNICEM, l'UPEA, le SIEBAG, le SMAA, l'OFB 65 et la FDAAPPMA 65
- **À l'inverse, des absents en phase État des lieux qui ne se mobilisent qu'à la fin :** notamment les collectivités territoriales (malgré de nombreuses relances)
- **Des absents :** notamment les représentants du ski et du thermalisme qui ne sont jamais venus (malgré des rencontres bilatérales)
- **Au total + 200 personnes rencontrées :** certaines structures ayant envoyé différents représentants

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Un groupe de réguliers pas si petit et équilibré : au regard des standards d'une concertation de qualité et considérant le temps long du projet.

Une difficulté à intégrer des usagers directs : aucune inscription individuelle malgré une invitation en réunion publique à rejoindre le groupe d'institutionnels et des relances directes aux agriculteurs. Initialement, il avait été imaginé que cela permettrait une représentation directe de plusieurs typologies d'exploitation agricole, localisées à différents points géographiques du territoire ; mais cela n'a pas été le cas (sur d'autres PTGE un panel spécifique sera créé).

Les étapes

Cadrage

2018

- **1 série d'ateliers sectoriels (4)**
Objectif : État des lieux & enjeux par secteurs. Inclus au temps de travail BBR1. Discussion sur le cahier des charges de l'étude prévue (voir page 13)
- **1 série d'ateliers géographiques (3)**
Objectif : rencontres intersectorielles & enjeux géographiques

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Discussion sur le périmètre retenu : contesté par certains, mais confirmé par le COTECH.

Définition collective des enjeux qualité pouvant être retenus : accord qui sera maintenu tout au long du projet bien qu'il devra régulièrement être rappelé.

Recueil d'une liste d'éléments de formation et de visites de terrain souhaités ce qui permettra d'organiser une montée en compétence ciblée.

Une discussion sur le périmètre :

L'arrêt d'un périmètre incluant l'amont du Louet et de l'Estéous & n'incluant pas l'Arros (bassin versant voisin) a fortement fait débat en début de projet. Synthèse des arguments recensés et des réponses apportées :

ARGUMENTS ALIMENTANT LE DEBAT	REPONSES APPORTEES
<p>Si le bassin versant de l'Arros n'est pas en déséquilibre aujourd'hui, il pourrait le devenir avec le changement climatique. L'inclure aujourd'hui évitera de refaire une concertation plus tard.</p> <p>Il existe des connexions avec les volumes stockés sur l'Arros (avec le réservoir de l'Arrêt-Darré et d'autres réservoirs liés au système Neste). Aujourd'hui ces réservoirs ne sont pas gérés en fonction du DOE à Aire-sur-Adour amont, toutefois cela devrait pouvoir être rediscuté dans le cadre de cette concertation.</p> <p>Le SAGE mentionne un projet de barrage de l'Arros, il serait donc important d'en discuter.</p> <p>Le périmètre retenu ne correspond pas au découpage des périmètres de gestion d'Irrigadour (le périmètre 221 excluant l'amont du Louet et de l'Estéous). Cela peut être un inconvénient car les données agricoles sont déjà retraitées sur ce périmètre et que le changer demande un travail qui aurait pu être évité. Plus gênant, certaines personnes estiment que cela peut créer de la confusion car le volume prélevable sur ce périmètre est un chiffre connu (49,9 Mm3) et en agrandissant ainsi le périmètre, ce chiffre va augmenter et cela risque d'être mal interprété.</p>	<p>La circulaire et la lettre de mission de l'Etat spécifient que les projets de territoire s'adressent aux bassins versants en déficit.</p> <p>Des acteurs de l'Arros sont associés à la démarche et des actions pourront être proposées dans le cadre de cette concertation si elles permettent un allègement du déficit sur le périmètre du projet.</p> <p>Concernant le lien avec le découpage du périmètre 221 d'Irrigadour : il est reconnu que la démarche de concertation devra faire preuve de pédagogie sur ce point.</p>

« [Fig 5] Extraits du bilan publié en mars 2019. Le bassin versant de l'Arros pas été ré-évoqué dans les débats par la suite. Malgré un intérêt initial pour le fonctionnement d'Irrigadour, les débats sont peu entrés dans ces détails par la suite.

Une définition collective des enjeux qualité et milieux à intégrer :

Une multitude d'enjeux liés à la qualité et aux milieux reviennent régulièrement dans les discussions. Un travail a été mené avec le groupe des gestionnaires de l'environnement, associations de protection de la nature et syndicats de rivière afin de déterminer les enjeux qu'il semblait effectivement intéressant d'intégrer :

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES		
A étudier et approfondir dans le projet de territoire (dans la limite des connaissances disponibles)	A évoquer pour apporter des éclairages sur d'autres sujets	A écarter des discussions
<p>Recensement des ouvrages de stockage individuels</p> <p>Zones humides et rôle d'éponge</p> <p>Aménagement du bassin : sols, haies, etc. et multifonctionnalités des actions apportées</p> <p>Données qualité des rejets de STEP</p> <p>Réutilisation des eaux usées traitées et expérimentation sur Aureilhan</p> <p>Inventaire et fonctionnement des carrières</p>	<p>Enrichir l'état des masses d'eau par des données de qualité issues de diagnostics locaux</p> <p>Espèces exotiques envahissantes si et seulement si facteurs de dégradation des fonctions des zones humides (Non tranché clairement)</p>	<p>Densification du réseau de stations de qualité (outil PT non pertinent)</p> <p>Impacts des transferts entre petits affluents (pas de problématique locale)</p> <p>Continuité écologique et suivis sur l'ASA de Lapalud-Jarras (traité par d'autres outils)</p> <p>Assainissement non collectif</p> <p>Décharges</p>

« [Fig 6] Extraits du bilan publié en mars 2019. L'enjeu de la qualité est abordé dès 2018 par les participants sous l'angle de l'aménagement du bassin et de l'importance des zones humides (moins sous l'angle des pratiques). Cette attention très forte se retrouve dans le programme d'actions final.

Enjeux

2019

- **1 atelier sectoriel agricole complémentaire**
Objectif : Travail sur les typologies agricoles (il s'agit de l'atelier INRAe1) (voir page 14)
- **1 assemblée générale et 2 journée terrain**
Objectif : Formations sur les sujets choisis. 6 sujets retenus : typologie agricole et filières, notion d'agronomie, le protocole de gestion existant, les débits de dilution et l'assainissement, les besoins des milieux, l'impact des réservoirs
- **2 séries d'ateliers géographiques (2)**
Objectif : Travail progressif sur l'État des lieux et le diagnostic par des allers-retours avec le COTECH. Inclus un temps de travail BBR2 de discussion sur le bilan 2050 sans PTGE (voir page 13). Travailler sur la complétude des données et cibler les plus importantes (ce qui fait ressortir des enjeux). Travail de structuration de l'information qui donne lieu à une toute première version de programme d'action dès fin 2019 (sous forme d'axes de travail et d'orientations stratégiques)

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Les 4 enjeux communs définis en 2019 se retrouvent dans le programme d'action final :

- Assurer la résilience du territoire vis-à-vis de la ressource en eau
- Préserver la richesse écologique du territoire
- Maintien d'une valorisation économique de l'eau
- Concilier les usages de l'eau et développer leurs synergies

Des enjeux spécifiques avaient été listés pour 11 usages, ils ont été repris et reformulés en 7 catégories dans la version finale. Plusieurs ont été regroupés sous la catégorie « autres usages économiques » qui s'adresse principalement à l'« Extraction de granulats » et à la « Pisciculture ». Les usages « Thermalisme », « Sports d'hiver », « Canoë-kayak » et « Pêche de loisirs » ne sont en fait pas directement évoqués. L'« Assainissement » et l'« Hydroélectricité » non plus. Les usages « Eau potable », « Milieux naturels », et « Agricole » restent. 3 nouvelles catégories d'usage apparaissent dans le document final : le « Stockage de l'eau », la « Gestion collective de la ressource » et l'« Urbain ».

Déjà un début de programme d'actions qui servira de base à la suite du travail.



↑ [Fig 7] Travail d'écriture participative. Les participants travaillent à l'enrichissement progressif d'un texte. Ici une première version de programme d'action est présentée sous forme d'un tableau, avec en marge les remarques du Cotech. Les participants sont invités à y réagir en l'annotant à leur tour.

Le grand tri des actions

2020 - 2021 - 2022

Un grand travail de tri commence pour affiner, regrouper, supprimer les pistes d'actions évoquées :

- **1 série d'ateliers géographiques (2)**
Objectif : Travail sur une version 2 du programme d'actions. Inclus en temps de travail INRAe 2 sur le bilan à 50 ans sans PTGE (voir page 14)
 - **2 séries d'ateliers sectoriels (3)**
Objectif : Approfondissement des actions par secteur
 - **6 ateliers collectifs**
Objectif : Travail sur le programme d'actions par des allers-retours avec le COTECH. Inclus un atelier de travail BBR3 d'objectivation des données hydrauliques actuelles (voir page 13) ainsi que les ateliers Diagnostic agraire & Cerfrance 1 et 2 d'objectivation des données économiques agricoles (voir page 14)
- 2 assemblées générales** : Bilans intermédiaires inclus un atelier de travail BBR4 de synthèse (voir page 13)

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Sur les 13 actions « coup de cœur » ayant reçu à minima 3 votes, 9 se retrouvent dans le programme d'actions final : les kits hydroéconome, la sensibilisation du grand public aux économies d'eau, les aides au réglage et à l'achat de matériel agricole, la protection des zones humides, de la communication et de la formation au sujet des pollutions chimiques, le développement de nouveaux dispositifs avec les carrières, de la sensibilisation en amont des réservoirs, des actions de stockage.

4 « coup de cœur » ont été écartés, ce qui correspond à 4 volets thématiques finalement écartés ou très fortement réduits : un guide des bonnes pratiques sur l'assainissement, des actions de diagnostic sur les réseaux AEP, des actions en lien avec l'urbanisation, favoriser les zones d'expansion de crues (ces 4 thèmes ayant été re-objectivés au regard des données du territoire et renvoyés vers d'autres outils de gestion).



↑ [Fig 8] Jeu de cartes pour discuter des différentes actions évoquées et de leur place dans le programme d'actions

1. ÉCRIRE UNE IMPRESSION GÉNÉRALE SUR LA PROPOSITION ACTUELLE (ensemble des actions ensemble des posters du groupe)
15 min
1 carton/personne ; tour de table

2. Répondre au sondage :
a) réflexion individuelle (sur papier, modifiable à la fin suite à vue d'ensemble)
b) Report des votes sur posters
5 min
NB : actions supprimées si ne peut voter sans avis satisfaisant. Voir ré-intégrer.

3. Discuter sur la base des votes : "NON pertinent" et "à discuter collectivement" en priorité
25 min
Remarques ajoutées par l'animateur sur des Post-It



Ne semble pas pertinent à conserver	Peut-être travaillée en bilatéral IA-acteurs	A besoin d'être discutée collectivement	"coup de cœur" pour laquelle le PT3A pourrait marquer une vraie avancée	"controversé" à adresser particulièrement lors de la concertation citoyenne

↑ [Fig 9] Évaluation des actions proposées selon plusieurs critères : pertinence, besoin ou non d'une discussion collective, coup de cœur, controversé. Cela permet d'acter des accords, désaccords et d'organiser la suite du débat collectif.

Chiffrage & stockages

2023 - 2024

Part dans le déséquilibre quantitatif global du territoire



↑ [Fig 10] Chiffrage du gain quantitatif espéré

N°	Nom	Capacité (Mm³)	Commentaires
1	Corneillan	1	
2	Louet 2	5	
3	Géline	5	
4	Ger	3,5	Contraintes techniques (peu de matériaux argileux dans la cuvette), mauvais rendement topographique, fondations perméables
5	Souy	0,3	Matériaux d'emprunts insuffisants, capacité limitée et coûts élevés
6	Mardaing	0,2	Matériaux d'emprunt insuffisants, contraintes d'infrastructure (gaz), coût élevé, défavorable pour un volume supérieur à 0,2 Mm³
7	Montané	6	Faible hydrologie, remplissage complémentaire obligatoire de la quasi-totalité du volume
8	Aubish	1,2	Faible capacité et faible hydrologie, remplissage complémentaire compliqué, contraintes infrastructure et matériaux d'emprunt très insuffisants
9	Arrayou-Astugue	15	Zone à plus fort risque sismique et remplissage complémentaire à prévoir
10	Pradareil	15	Digue de grande hauteur (50m), investissement très important. Submersion de nombreuses habitations et infrastructures
11	Arizes	15	Contraintes techniques importantes et site naturel protégé
12	Ousse	5	
13	Loulès	1,5	Absence de matériaux exploitables à proximité pour réaliser la digue
14	Cannet	0,8	

← [Fig 11] Objectivation des différents sites de réservoirs structurants potentiels

Une analyse multicritère de l'ensemble des actions retenues a été faite, ce qui a permis un chiffrage du gain quantitatif espéré. Ce chiffrage ne permettant pas d'atteindre l'équilibre quantitatif visé sans solution(s) de stockage, la discussion sur les différentes options de stockage s'est ouverte.

- **1 série d'ateliers sectoriels (3)**
Objectif : Analyse multicritère et chiffrage des actions
- **1 assemblée générale**
Objectif : cadrage réglementaire
- **2 ateliers collectifs**
Objectif : Travail sur le programme d'actions chiffré
- **3 ateliers spécifiques sur les solutions structurantes (stockages)**
Objectif : Objectiver les potentiels sites de réservoirs

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif?

Ajout au document final d'un volet d'actions souhaitables non réalisables à ce stade : on y retrouve le cas du sous-bassin de l'Echez, la notion de système assurantiel, le financement de l'agriculture biologique, le caractère obligatoire des diagnostics préalables.

Objectivation des sites de réservoir de soutien d'étiage potentiels : 2 sites retenus in fine.

La définition de principes indissociables à tout nouvel ouvrage : réduction maximale de l'impact environnemental, multi-usage, une gestion publique, la récupération des coûts de fonctionnement, les citoyens locaux doivent être partenaires.

L'ajout d'un volet gouvernance : notamment reconduire le groupe de concertation sous la forme d'un comité de pilotage dont le rôle sera de suivre la mise en œuvre des actions ; et l'ajout d'une clause de revoyure devant permettre de ré-évaluer le projet chemin faisant.

Positionnement pour le passage en CLE

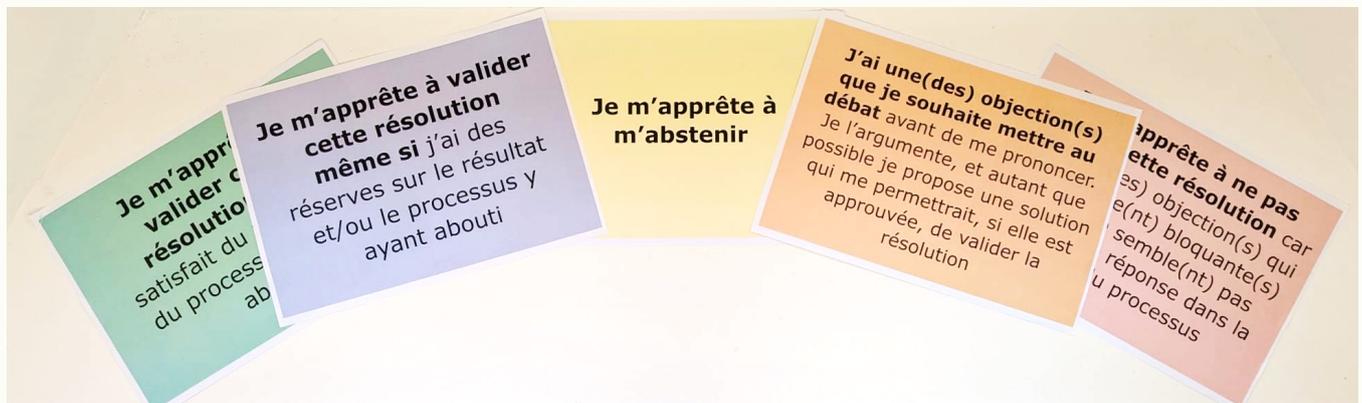
2024 - 2025

- **Définition de modalités de positionnement**: le vote final du PTGE se faisant en CLE, un système de positionnement amont basé sur une échelle de consentement a été proposé au groupe atelier
- **Une série de 2 positionnements**
Objectif: Un positionnement fin 2024 permettant de récolter les avis de chacun, de discuter des dernières objections et de rédiger une lettre de synthèse de ces positionnements devant être transmise à la CLE. Un positionnement final en 2025, suite à un temps de relecture plus long comme cela l'a été demandé

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif?

Des modalités de positionnement saluées mais qui arrivent un peu tard: Il aurait été bien d'anticiper ces modalités de positionnement, notamment pour pouvoir y inclure une obligation de régularité dans la présence aux ateliers pour pouvoir participer au positionnement.

Un bilan plutôt positif, marqué par une volonté d'avancer: sur 20 participants à l'exercice de positionnement en 2024 on compte 80% qui valident le passage en CLE (25% sans réserve / 55% avec réserves), 5% d'abstention, 15% ayant des objections, 0% contre. Le détail peut-être lu dans le compte-rendu associé à la séance et les raisons des réserves / objections se retrouvent dans les pages d'évaluation ci-après.



↑ [Fig 12] Échelle de consentement. Résolution: « Je valide le passage en CLE du PT3A »



↑ [Fig 13] Schéma des modalités de positionnement

Zoom sur l'étude BBR

TRANSVERSAL

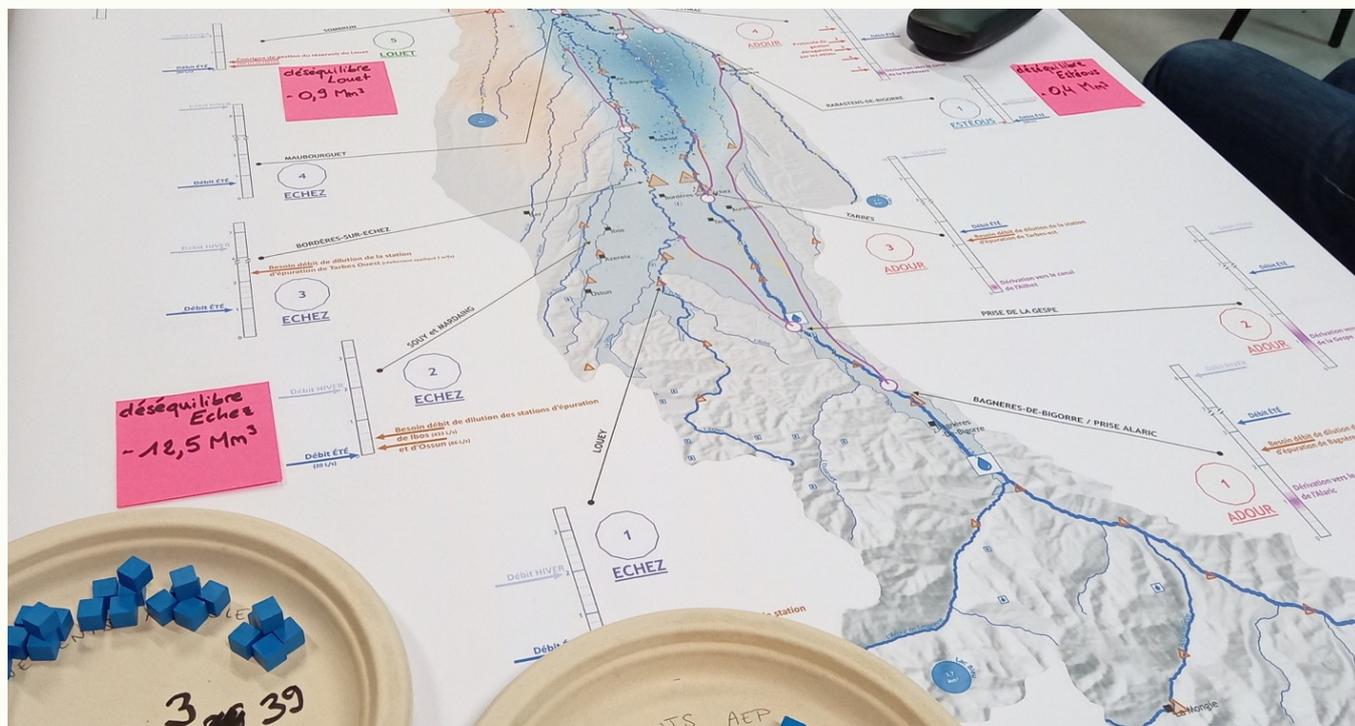
Une étude dite BBR (Bilan Besoins Ressources) cherche à quantifier le déséquilibre observé (épisodes de sécheresse reconnus) entre les besoins en eau d'un territoire et ses ressources disponibles. C'est elle qui estime le volume cible à combler (aujourd'hui et en 2050) par le programme d'actions. Dans le cas du PT3A, une étude de 2005 existait déjà, l'objectif était de la réactualiser. La réalisation de l'étude a été confiée à un bureau d'étude (la CACG). Elle a été abordée lors de 4 temps collectifs dans la concertation :

- 2018, BBR1 : discussion sur le cahier des charges de l'étude d'actualisation
- 2019, BBR2 : discussion sur le résultat du bilan 2050 sans PTGE (enjeu climatique)
- 2020, BBR3 : discussion sur le résultat du bilan actuel
- 2021, BBR4 : atelier de synthèse à l'aide du plateau de simulation

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif?

Objectivation du manque d'eau actuel (finalement plus faible qu'estimé initialement) : la valeur du déséquilibre annoncé passe de 14 Mm³ à 3,5 Mm³ (hors problématique de l'assainissement). Le « besoin de dilution des STEP » (et particulièrement celle de l'Echez) devient le point rouge du territoire, mais la thématique de l'assainissement (hors REUT) est in fine écartée, car déjà traitée par les collectivités gestionnaires. Dans le document final, le sous-bassin de l'Echez se retrouve prioritairement ciblé sur les actions zones humides et dans une action de sensibilisation citoyenne (mais celle-ci reste dans le volet d'action souhaitable non réalisable à ce stade). La notion « d'isochrones » prend aussi de l'importance, mais il a été fait le choix de s'adresser à tous les agriculteurs et cela se retrouve donc in fine faiblement dans le programme d'actions même si les irrigants en nappe isochrone 90 seront parmi les prioritaires pour les actions de diagnostic et d'accompagnement.

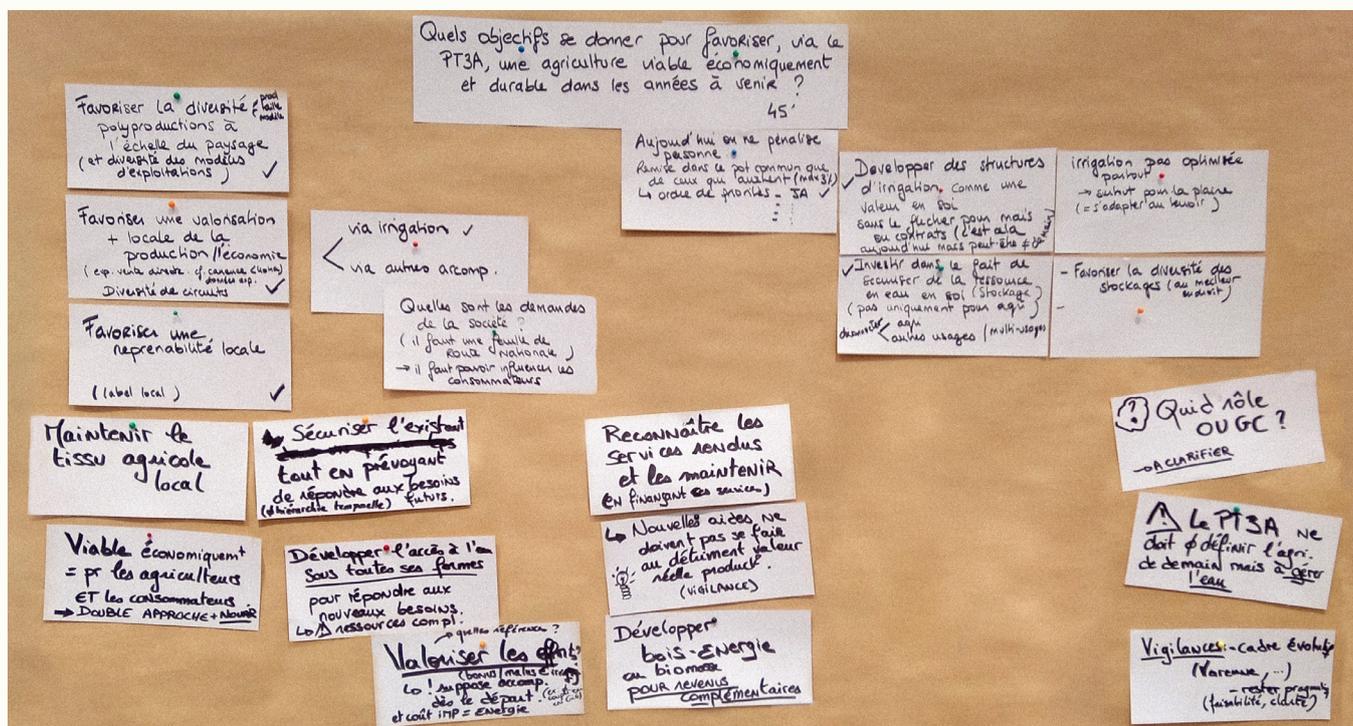
L'enjeu devient donc essentiellement la réponse au changement climatique : la valeur du déséquilibre 2050 (hors assainissement) étant évalué à 20 Mm³.



↑ [Fig 14] Plateau de simulation permettant de vulgariser la synthèse de l'étude BBR en présentant une vision systémique et dynamique de ses résultats. Les volumes et débits transitant sur le territoire sont visualisés par des billes et les différents seuils à passer par des échelles. 3 scénarii sont simulés et discutés : hiver actuel, été actuel et été 2050

Zoom sur les études agricoles

TRANSVERSAL



↑ [Fig 15] Brainstorming sur le volet agricole du PTGE. Cela témoigne d'une discussion riche, qui n'a pu aboutir que partiellement dans le programme d'action final

Les études agricoles ont vocation à objectiver les enjeux agricoles en analysant : la trajectoire agricole du territoire (Diagnostic agraire), les comptes des exploitations (Cerfrance) et une analyse financière des marges de manœuvre des exploitations dans la mise en œuvre du projet (INRAe). Le travail de l'INRAe est un travail de modélisation avec une projection à 50 ans avec et sans PTGE. Au-delà de l'analyse du point de vue privé, l'étude de l'INRAe fait aussi une analyse économique du point de vue de l'intérêt général à la mise en œuvre des actions. Le croisement des deux analyses doit apporter des éléments sur le réalisme des actions proposés et les niveaux d'aides publiques à mobiliser. Ces études ont été abordées lors de plusieurs temps d'échange dans la concertation :

Étude INRAe :

- 2019, INRAe1 : Les typologies agricoles actuelles
- 2020, INRAe2 : Le bilan à 50 ans sans PTGE
- 2024, INRAe3 : Le bilan à 50 ans avec PTGE (évaluation du programme d'action proposé)

Étude Diagnostic agraire & Cerfrance (présentées conjointement) :

- 2021, DiagAgraire & Cerfrance1 : Les résultats
- 2022, DiagAgraire & Cerfrance2 : Approfondissements

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Difficile objectivation des données économiques agricoles : toutes les études ont été critiquées (notamment celle de l'INRAe dans laquelle les participants ne se sont pas retrouvés).

Difficile accord sur la portée que le PTGE peut avoir :

- Si certaines idées ont conservé leur place dans le programme d'action final : développer des structures d'irrigation comme une valeur en soi (pour du soutien d'étiage, sous gestion publique sans le flécher pour des personnes/cultures en particulier), valoriser les efforts faits...
- D'autres sont restées sans suite faute de consensus sur ce que pouvait ou non faire l'outil PTGE : favoriser la diversité des modèles, la valorisation locale, la repreneabilité locale, le développement de revenus complémentaires pour compenser des pertes, reconnaître les services rendus...

Beaucoup de discussions fines qui finalement se perdent. Difficultés à tracer tous les échanges et leurs conséquences sur le programme d'action final.

Zoom sur le volet citoyen

TRANSVERSAL



↑ [Fig 16] Le jeu de rôles «Adour en jeu», créé pour les cafés-débat du projet, met en scène 4 grands types de rôles : gestionnaire de l'eau, collectivité, agriculteurs et coopérative agricole. Il permet à une diversité de participants d'analyser la situation du territoire en se mettant à la place des autres. La séquence de jeu est suivie d'un débat : Que s'est-il passé ? Est-ce réaliste ? Que proposer de mieux ?

La logique que défend le volet citoyen du PTGE est que « tout le monde à son mot à dire » dans la gestion de l'eau. « Tout le monde » désigne les habitants du territoire au côté des institutions et groupes d'intérêts identifiés par ailleurs. Mais comment les impliquer ? Le PT3A a déployé deux approches : une approche collective (réunions publiques et cafés-débat) et une approche d'aller-vers individuelle (questionnaire sur les marchés). L'approche collective a permis de prendre davantage de temps pour présenter des supports à débattre dévoilant la vision globale du PTGE alors que l'approche par questionnaire a été recentrée sur l'acceptabilité des actions touchant directement le citoyen.

- 2018, Réunion publique de lancement : présentation du projet et invitation à rejoindre la concertation
- 2019, 1^{ère} série de cafés-débat : présenter le projet
- 2021, Questionnaires sur les marchés : présenter l'avancement
- 2024, 2nd série de cafés-débat : présenter l'avancement
- 2025, Réunion publique de clôture : présenter le PTGE finalisé

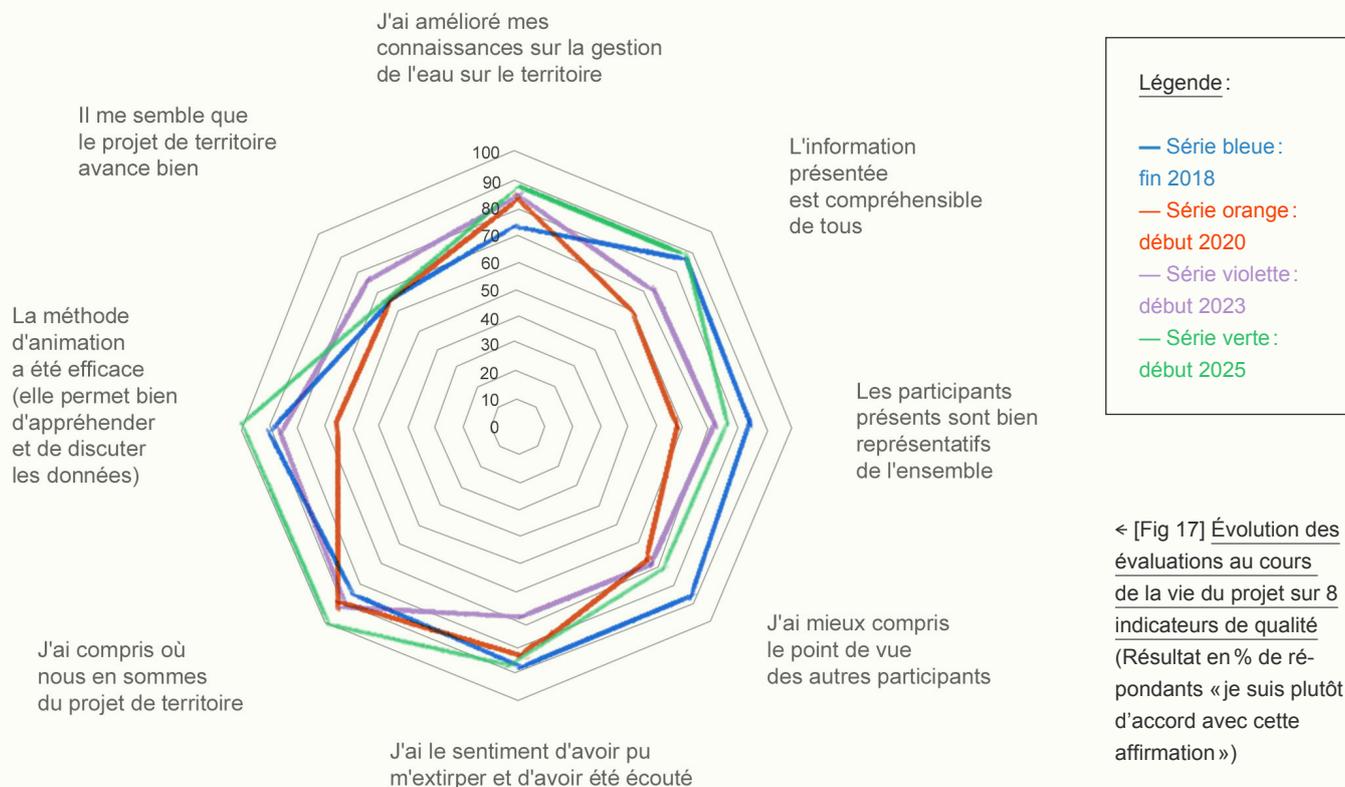
Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif ?

Une consultation davantage qu'une concertation : initialement un dialogue devait être mis en place entre les citoyens intéressés et le groupe de concertation en atelier. L'outil développé devant servir au groupe atelier à présenter « ses » avancés, entendre et répondre. Une déconnexion entre les deux publics s'est en réalité produite et cela a été regretté par les acteurs du groupe de concertation.

Des éléments issus de la consultation citoyenne se retrouvant dans le programme d'action final : rédiger une synthèse grand public du projet de territoire, rédiger une lettre de la part des acteurs de la concertation, poursuivre la vulgarisation sur le fonctionnement du monde agricole (dont poursuivre la valorisation du jeu), insiste sur la nécessité de principes devant garantir l'intérêt général pour tout projet de réservoir...

> Pour en savoir plus : un bilan spécifique est disponible pour chacune de ces actions (cafés-débat et marchés)

L'évaluation



« [Fig 17] Évolution des évaluations au cours de la vie du projet sur 8 indicateurs de qualité (Résultat en % de répondants « je suis plutôt d'accord avec cette affirmation »)

Que retenir de la concertation & Bilan rétrospectif?

Une amélioration des connaissances : immédiate et qui perdure tout le long du projet.

Une information jugée compréhensible en début de projet, puis moins lorsque les débats deviennent de plus en plus techniques, et finalement une amélioration progressive jusqu'à la fin (phase de synthèse). La rédaction d'une version grand public du projet est par ailleurs prévue.

Même courbe suivie sur la représentativité des différents points de vue et sur le sentiment d'avoir compris le point de vue des autres : bonne au début (invitation large), moins au bout d'1,5 ans (démobilisation, renoncement à la mobilisation de certains...), meilleure ensuite (le projet se construit avec les volontaires ce qui revient à en revoir le cadre, avec à l'intérieur de ce nouveau cadre une assez bonne représentation et écoute).

Un « bon score » sur le sentiment de se sentir écouté mais qui cache une forte amertume pour les quelques uns pour qui ce n'est pas le cas.

Une transparence toujours saluée sur la clarté du processus (où nous en sommes) et une méthode d'animation souvent jugée efficace (même si le formalisme utilisé a pu frustrer par moment).

Une satisfaction générale stable autour de 65%. Les principaux reproches faits par les participants réguliers sont des sujets trop vite écartés, sans explications suffisantes. Cela apparaît comme le reproche le plus grave d'un point de vue participatif mais qui peut toujours être corrigé ; d'où la mise en valeur de ces critiques dans la page suivante sous un titre plus optimiste : « des débats à poursuivre ? ».

L'évaluation à travers les mots des participants

Des félicitations

L'assiduité des participants réguliers

« L'énorme travail qui a été engagé par toutes les structures »

La qualité des échanges

« Riche en échanges »

« Les méthodes, l'investissement humain qui dépassait de loin le strict cadre contractuel d'une mission. La patience, la « bienveillance ». Et puis de la bonne humeur et parfois de la légèreté, ça compte lorsqu'on se confronte à des sujets plutôt sérieux »

« Climat de concertation que je qualifierais « d'apaisé » malgré quelques envolées ponctuelles inévitables sur un processus aussi long ! »

« Les structures ont échangé, appris à se comprendre et à se connaître [...] ce qui est très important »

Un socle solide

« Le diagnostic initial était plutôt intéressant comme base, une fois corrigé par l'étude économique finale du Cerfrance »

La diversité des solutions proposées

« Le programme d'actions peut être perçu comme pas assez ambitieux par certains mais il est bien équilibré selon d'autres avec les différents volets qui le composent (à la fois des économies d'eau, des solutions fondées sur la nature et la création de retenues d'eau) »

Des écueils

Une mobilisation trop longue / trop de pauses

« Le projet de territoire a été trop long entre les études complémentaires et les instructions... »

Une représentativité du monde agricole perfectible

« Il faudra veiller sur d'autres projets de territoire à ce que la profession agricole soit représentée techniquement et politiquement »

« Il est dommage que tous les représentants des syndicats agricoles n'aient pas été sollicités »

« Dommage que peu d'autres organismes économiques agricoles soient présents »

Une absence des collectivités et des élus

« Peu d'élus qui arrivent à la rescousse en dernière minute. [...] C'est une grande limite à l'appropriation future, et les élus qui ne sont pas dispo certes, restent du coup dans leur connaissance partielle, voire leur méconnaissance du sujet tout en allant prendre des positions publiques ensuite »

La neutralité du porteur questionnée

« Le porteur d'un PTGE par sa nature influence le déroulé et le résultat, il y a un point de vigilance à avoir »

Des modalités de validation contraignantes

« Devoir forcément valider tout ou rien [du programme d'actions] et je pense que cela pose problème à beaucoup de gens [...] »

Des débats à poursuivre ?

Des conclusions trop rapides

« Je pense qu'il y a eu une erreur dans le timing, le stockage aurait du être abordé plus tôt »

« La discussion sur les fiches actions a été bâclée, ce qui conduit à un projet en décalage avec les discussions et une impossibilité économique de remplir les mesures prévues »

« Il faudrait retravailler sur des éléments de détails qui sont d'importance, notamment sur les modalités de financement des ouvrages de soutien d'étiage pour éviter des conflits entre irrigants »

Des sujets exclus (trop vite) des débats

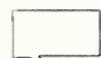
« La dimension qualitative a toujours été évacuée quand nous l'avons abordée ; c'est une faiblesse du projet de territoire »

« Les actions dans leur rédaction finale sont de nature à accentuer les déséquilibres existants du territoire, en ne proposant rien pour les zones hors axe réalimenté »

« Des solutions de retenues collinaires pas assez travaillées »
Les modalités d'aides : « l'AEAG qui va financer systématiquement 70% de toutes les actions, est ce que c'est la bonne solution ? Est-ce qu'on ne pourrait pas dire que [les actions] de base, comme la conditionnalité de devoir passer par des diagnostics agricoles, ne pourraient pas être financées à 100% ? Il faut aussi se poser des questions et c'est bien de pouvoir les formuler »

« Il faut être conscient que soit les structures économiques vont disparaître, soit des solutions sont trouvées pour créer de la valeur ajoutée aux entreprises, qui auront alors les moyens d'investir pour proposer des solutions pour l'environnement »

Légende :



: Verbatims choisis pour refléter la diversité des points de vue. Ils sont issus de l'enregistrement de la séance de pré-vote et de la réponse aux questionnaires d'évaluation en fin de projet.



Merci pour votre présence régulière !

Lisode a accompagné / accompagne 5 PTGE depuis 2017. Le PTGE Adour en amont d'Aire aura contribué à faire mûrir nos réflexions sur la conduite de telles concertations. De nos expériences, nous avons formalisé une série de recommandations en réponse aux écueils trop souvent rencontrés. Celles-ci peuvent être retrouvées dans une note de positionnement personnelle téléchargeable sur le site internet de Lisode.